

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Adresse du bien contrôlé : 2 rue du Fort
34000 MONTPELLIER

Désignation du bien : Maison de village de type R+1

Références cadastrales : section CD n°38

Propriétaire du bien : Mr et Mme XXXXXXXXXXXX

Expertises réalisées le : 29/03/2011 de 14:00 à 17:30

Expertises demandées par : Mr et Mme XXXXXXXXXXXX

Expertises réalisées par : Rodolphe GUIN certifié par bureau VERITAS

Liste des volumes visités : entrée / cage d'escalier ; séjour ; cuisine ; salle de bain / WC ; chambre ; cour ; cuisine ; chambre ; salle d'eau / WC ;

Identification des parties d'immeuble n'ayant pas pu être visitées : néant



CONCLUSIONS

ces conclusions ne peuvent se suffire à elles même car extraites de rapports complets qui contiennent des informations complémentaires importantes

Mesurage loi CARREZ : le bien visité ne constitue pas un lot de copropriété, sur la base des informations fournies par le donneur d'ordre.

Etat termites : Suite à la visite dont les détails figurent ci-après, il n'a pas été constaté d'indice visible d'infestation de termites.
NB : malgré le résultat ci-dessus, le rapport complet peut comporter d'autres informations à porter à la connaissance des parties (humidité constatée, moisissures, pourriture, champignon ...)

Repérage amiante : « Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante » sur décision de l'opérateur de repérage ».

Réserve : il a été relevé des "impossibilités techniques" pour accéder à certaines zones sans destruction ni dégradation (gaines techniques, coffres verticaux ...) ; des investigations et des analyses ultérieures pourront être effectuées en cas de travaux pour confirmer la présence ou l'absence de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Constat Plomb : Il a été repéré des unités de diagnostics contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau et recommandations)

Nb d'unités de :	classe 0	classe 1	classe 2	classe 3
	71 soit 73%	0 soit 0%	8 soit 8%	12 soit 12%

Il a été repéré un ou des facteurs de dégradation du bâti tels que mentionnés dans l'annexe 4 de l'arrêté du 26 avril 2006 relatif au CREP (cf. tableau de la page 2)

Diagnostic gaz : L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.

Diagnostic électricité : L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé de faire intervenir un professionnel qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) représente(nt).

Diagnostic de Performance Energétique : (classification de A à G du logement du plus au moins économe)

Consommation conventionnelle : 91 à 150 **C** Emission gaz à effet de serre : 21 à 35 **D**

ERNT : La ville de MONTPELLIER est une zone avec un PPRn inondation et feu de forêt, l'immeuble qui nous concerne est situé hors "zone inondable" concernant le risque inondation et hors "zone à risque" concernant le risque feu de forêt.

NB : cette synthèse ne peut se suffire à elle-même et ne peut être utilisée sans être jointe aux rapports complets.

Attestations d'assurance et certifications de compétences jointes aux rapports.

BATI'Control - 1 rue Georges Bizet / 34470 PEROLS

SIRET : 441 394 665 00034